

# PROCÈS VERBAL

DE LA RÉUNION DU MERCREDI 05 MARS 2008

Les personnes présentes :

- Adjudant-chef Marc ACCOMIATO
- Lieutenant-colonel Didier AMADEI
- Adjudant Patrick GIAI GIANETTI
- Lieutenant Jean-Jacques JOUVEAU
- Lieutenant Jean-Christophe JULIEN
- Lieutenant Pascal KIMMEL
- Adjudant Denis LAUZE
- Lieutenant Laurent MAGNAN
- Caporal-chef Marc MALAGUTTI
- Adjudant Chef Jean PARET
- Capitaine Antoine RIVAS
- Lieutenant Frédéric SARREY
- Lieutenant Arnaud VALLOIS

Les personnes absentes excusées :

- Caporal Anne BERTON
- Adjudant Nicolas BERLENGUE
- Médecin Lieutenant-colonel Francis BOUVIER
- Lieutenant Régis CHAUSSEGROS
- Caporal Xavier CHAUSSEGROS
- Adjudant-chef Philippe DRAPRI
- Capitaine Fernand WERY

Les personnes absentes

- Caporal André TRENTECUISSÉ

La réunion a débuté à 18 h 08 au CIS de PEYRUIS.

## MODIFICATIONS DES STATUTS

La section des Vétérans souhaitant une modification des statuts, la révision sera soumise à l'assemblée générale extraordinaire qui se déroulera le jour du congrès départemental le 19 avril prochain, à SISTERON.

### ❖ **Articles inchangés :**

- Articles 1, 3, 4, 6, 7, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 52, 53, 54.

### ❖ **Articles modifiés :**

- Article 2 : « ainsi que les personnels administratifs et techniques spécialisés actifs et retraités ».
- Article 5 : rajout § membres associés : « les personnels administratifs et techniques du Service Départemental d'Incendie et de Secours ».
- Article 8 : rajout « Départemental », « au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les personnels administratifs et techniques spécialisés ».
- Article 10 : le nombre de siège change : il passe de 15 à 22 sièges. 20 sièges pour le collège des sapeurs pompiers, 1 siège pour le collège des personnels administratifs et techniques spécialisés. Dans le cas où un siège est vacant, le siège peut être proposé à quelqu'un d'autre. Le nombre minimum d'administrateurs a été porté à 7. Le 22<sup>e</sup> siège est représenté par le président des anciens sapeurs pompiers qui est membre de droit.
- Article 11 : changement de termes « les personnels ».
- Article 17 : rajout « sont éligibles à cette fonction, les personnels ayant la qualité de sapeur pompier ».
- Article 18 : rajout « chaque agent administratif et technique spécialisé adhérent à l'association détient une voix à l'exception ceux ayant la qualité de sapeur pompier volontaire ».
- Article 20 : modification sur la représentativité par rapport au quorum.
- Article 21 : changement de terme « centres » à la place de « membres ». Egalement modification pour la représentativité par rapport au quorum.
- Article 23 : changement de terme « Finances » au lieu de « ressources ». Car les dépenses n'apparaissaient pas.
- Article 39 : rajout « les anciens personnels administratifs et techniques spécialisés du SDIS considérés comme membres associés, les membres co-optés. Les membres co-optés sont ceux qui ont un lien avec les sapeurs pompiers du département ».
- Article 41 : la composition du comité exécutif passe de 9 à 12 membres.
- Article 42 : changement du nombre de membres qui peuvent demander la réunion du comité exécutif : 7 au lieu de 5.
- Article 48 : changement du nombre d'assesseurs : 5 au lieu de 2.
- Article 49 : rajout « sont éligibles à cette fonction, les personnels ayant eu la qualité de sapeur pompier ».
- Article 51 : modification : « Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité « des délégués des centres » présents ou représentés.

Une Assemblée Générale ordinaire sera programmée en septembre.  
Approbation du CA pour l'assemblée générale extraordinaire.

## TOUR DE TABLE

### ❖ Frédéric SARREY :

- Le Président lui a proposé d'éditer d'une plaquette comportant la photo des membres du Conseil d'Administration pour mieux le faire connaître.
- Une fiche de renseignement sera adressée aux amicales afin de créer une base de données.
- Frédéric SARREY souhaite relancer « Le Journal des Sapeurs Pompiers des Alpes de Haute Provence » dans le but de diffuser les informations de l'Union Départementale et d'établir une communication. L'organigramme de l'Union et un commentaire en quelques lignes rédigé par les responsables des commissions y seront insérés.

Le colonel demande de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés avec la revue du SDIS.

### ❖ Denis LAUZE :

- Demande qu'un centre de secours stocke le matériel de secourisme de l'Union Départementale. Le choix est porté sur le centre de PEYRUIS.  
Cette décision passera sur le site Internet afin d'informer les moniteurs.
- Signale que le matériel de secourisme est rapporté très propre après chaque session.

### ❖ Patrick GIAI GIANETTI :

- Espère que les présidents d'amicales et chefs de centre assisteront nombreux à la réunion du 7 mars concernant les calendriers des centres de secours. Les membres du CA sont également invités.

Parmi les devis reçus, celui de l'imprimerie VIAL est intéressant.

L'édition de l'agenda de l'UD sera également abordée lors de cette réunion : suite aux soucis de démarchage de l'année précédente, certains centres ne souhaitent plus participer. Or, il est nécessaire de se tourner vers des financements extérieurs pour ne pas avoir à appliquer une augmentation de cotisation de 6 € par sapeur pompier si l'agenda est stoppé.

- Des dates de démarchage ont été fixées : du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2008.
- L'éditeur ECP n'ayant pas réglé à ce jour les 8 500 € pour l'agenda 2008, le Président n'a pas signé les lettres d'accréditation.
- L'ancien éditeur, reste à devoir la somme de 3 100 € sur les agendas 2007. Une mise en demeure va être effectuée.

Le colonel émet une mise en garde et demande de vérifier si d'autres Unions Départementales travaillent avec l'éditeur EDITION COMMUNICATION PRESSE.

### ❖ Laurent MAGNAN

- Action sociale : des dossiers ont été défendus lors de la réunion au CAP D'AGDE, le 7 février dernier : 2 000 € ont été collectés pour ces 3 dossiers et 2 dossiers ODP ont été constitués.

Concernant le fils de Mohammed LAOUADI, un courrier de l'Aude a informé que l'Amicale de Narbonne le prend en charge pour les activités festives puisqu'il réside dans cette ville. Il est pris en charge également par UDSP de l'Aude.

- Enquête sociale : les informations lancées par la FNSPF ne sont pas parvenues à ce jour (cette enquête sera menée auprès des amicales et de chaque sapeur pompier). Les réponses

devront être données pour le 15 avril au plus tard. Les résultats seront communiqués lors du congrès national de RENNES.

- Soumet au CA la création d'un reçu pour les personnes bénéficiant d'une aide.  
Approbation du CA.
- N'assistera pas à la prochaine réunion de la commission sociale à l'UR.

❖ **Pascal KIMMEL :**

- Annonce que 70 sessions de secourisme sont programmées d'ici fin juin. Il sera difficile de trouver des moniteurs disponibles pour le 2<sup>e</sup> semestre car les quotas de jours de formation sont atteints pour plusieurs d'entre eux (30 jours pour les formateurs occasionnels).
- Propose de prévoir un seul moniteur sur une session pour 10 participants.  
Difficile à concevoir dans les établissements scolaires. Il est proposé de travailler sur la recherche de nouveaux moniteurs et peut-être l'emploi d'un moniteur à plein temps.
- Demande que le nombre de moniteurs soit modifié sur les modalités PSC1. En effet, les établissements scolaires expriment leur mécontentement pour non respect de la convention. (Des sessions sont assurées parfois par un seul moniteur faute d'inscription).
- Matériel : il est urgent d'acheter 2 défibrillateurs supplémentaires et 2 kits de maquillage.  
Approbation du CA.  
Patrick GIAI GIANETTI propose d'envisager un sponsoring sur MANOSQUE pour les défibrillateurs.
- A été contacté par Madame SANTO SANTI, infirmière référente au niveau de l'Académie, pour que l'UD engage des moniteurs de l'Education Nationale sur des sessions PSC1 dans le but de passer leur monitorat.  
Refus du CA.

❖ **Marc MALAGUTTI :**

- Le dossier sponsoring du Crédit Agricole concernant 2 défibrillateurs est en cours.
- Les appels de cotisations pour les centres de secours seront envoyés en début de semaine.

❖ **Jean PARET :**

- Souhaite récupérer les agendas restants pour les anciens. Ils seraient distribués lors du Rassemblement le 29 mars prochain.  
Un message sera envoyé aux CIS.

❖ **Jean-Jacques JOUVEAU :**

- Demande des informations sur l'intégration des personnels SPV → SPP

Le colonel répond que 3 personnes suivent ce dossier : lui-même, le Directeur adjoint et le Président du CASDIS.

Ce dossier progresse. Dans le contexte électoral actuel, le point sera fait à l'issue des élections.

❖ **Arnaud VALLOIS :**

- Congrès départemental : rencontre Joseph VOLPE et Pierre ODDOU vendredi 07 mars au CIS de SISTERON pour la préparation du congrès. Jean-Jacques JOUVEAU se joindra à eux.
- Cross d'ANNOT : annulé pour mauvais temps. Le CIS d'ANNOT et l'animateur proposent le 7 ou le 12 avril en remplacement. Jean-Dominique BARIOLET propose de le reporter en septembre. A voir.  
Partenariat entre le SDIS et l'UDSP pour le cross départemental et le PSSP.
- Achat des fascicules PSC1 : 3 formules sont proposées : un fascicule, une réglette et un disque. Le choix se porte sur la réglette.
- JSP : pas de changement pour le brevet 2008. Changement prévu en 2009.
- Séminaire des PUD à LYON les 14 et 15 mars prochains. Les thèmes des assurances et de l'organisation des activités commerciales des unions seront abordés Le PUD peut être accompagné d'un membre du CA. Laurent MAGNAN pourrait se proposer.
- Décès : une délégation se rendra aux obsèques d'un sapeur pompier retraité décédé sur CHATEAU ARNOUX.
- Cross régional à RIEZ : c'est bien passé.
- Séminaire ODP en Espagne : pas de pupilles dans le 04.
- Congrès régional : pas de date arrêtée à ce jour.
- Chef de centre de GREOUX : a signalé qu'un sapeur pompier blessé lors d'une formation initiale a eu une retenue sur salaire. Dossier à voir avec Eliane RAPONI.
- Antoine RIVAS : a été élu à l'unanimité animateur suppléant de la Commission Régionale des Anciens Sapeurs Pompiers.
- CA de l'UR le 07/02/08 au CAP D'ADGE : l'acquisition d'un rocher d'escalade mobile est envisagée. Il sera utilisé dans le cadre de différentes manifestations associatives et mis à disposition des unions départementales.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 04 avril 2008 à 18 heures à SISTERON.

La séance est levée à 20 h 07.

Le Secrétaire Général de l'Union Départementale

Adjudant Denis LAUZE